



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

15/02/2022

Le Plan Communal de Sauvegarde, un outil clef pour la gestion des risques majeurs





**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Situation dans les Yvelines :

- Toutes les communes du département soumises à PPR ;
- Toutes les communes du département possédant des anciennes carrières souterraines aujourd'hui abandonnées et donc soumises à l'arrêté du 5 août 1986 (vaut Plan Prévention Risques Naturels) ;
- Toutes les communes soumises à l'arrêté du 2 novembre 1992 délimitant des zones à risque d'inondation sur les cours d'eaux non domaniaux (vaut PPRN) ;
- Toutes les communes soumises au TRI (Le Vésinet uniquement) ;
- Toutes les communes comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Au total, 220 communes sur les 259 qui composent les Yvelines sont concernées par l'élaboration d'un PCS.

98 ont été réalisés, mais seuls 94 étaient obligatoires.



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SOMMAIRE

1/ REGLEMENTATION

2/ ACTEURS

3/ IDENTIFICATION DES RISQUES, DES ENJEUX ET DES MOYENS

4/ MOBILISATION PAR L'ALERTE

5/ VIE DU PLAN



PRÉFET
DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



REGLEMENTATION

Une réalisation et une mise à jour imposée :

- Une réalisation obligatoire sous deux ans
- Une mise à jour imposée tous les cinq ans
- Une validation encadrée par une délibération en conseil municipal et un arrêté du maire.



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



REGLEMENTATION

Un document règlementaire à vocation opérationnelle permettant :

- De connaitre les risques ;**
- De mettre en place une organisation de crise ;**
- De déployer des moyens matériels et humains ;**
- D'assurer le bon fonctionnement de la gestion de crise.**



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES ACTEURS

Le maire et son conseil municipal ; → **ENJEU DE GOUVERNANCE ET PORTAGE POLITIQUE**

Les directeurs et les agents des services communaux (DGS, Directeur de cabinet, correspond défense, DST) ;

Les citoyens (réserve citoyenne) ;

Les services régaliens de L'État (SIDPC, SDIS, DDT) ;

Les associations agréées de sécurité civile.



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES ACTEURS

Implication citoyenne

- Impliquer les habitants dans la démarche d'élaboration du

PCS :

- Information préventive dans le journal municipal ;
- Réunion publique ;
- Questionnaire pour l'identification des personnes vulnérables ;
- DICRIM (présentation de la ville des Mureaux).

DIAGNOSTICS PRINCIPAUX

• Identification des risques :

Par l'analyse des documents de référence :

- dossier - Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) > global sur les risques dans le département ;
- les - Transmission d'Information aux Maires (TIM) > dossier sur risques spécifiques de la commune ;
- (DICRIM) > - Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs document synthétique à destination des habitants.

DIAGNOSTICS PRINCIPAUX

• Identification des enjeux :

- Humains (recensement des personnes vulnérables, écoles, hôpitaux, campings...)
- Economiques (industries, exploitation agricole, zones d'activités...)
- Environnementaux (forêts, sites protégés...)
- Enjeux stratégiques (mairie, Police/Gendarmerie, SDIS)

• Identification des moyens :

- Humains ;

Il s'agit de recenser les acteurs locaux détenant des compétences particulières.

Professions médicales				
Nom	adresse	☎ :	📞 :	Domaine de compétence
Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat				
Langue	nom	adresse	☎ :	📞 :
Responsables d'association				
Type d'association	nom	adresse	☎ :	📞 :
Personnes ressources				
Nom	adresse	☎ :	📞 :	Compétences particulières

Ex: architecte, détenteur d'un permis transport en commun ou poids lourd, ...

DIAGNOSTICS PRINCIPAUX

• Identification des moyens :

- Matériels ;

Le recensement des moyens propres de la commune ou présents sur son territoire est une étape indispensable. Ce recensement doit répondre au diagnostic des risques.

Véhicules				
• Détenus par la commune				
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	☎ / 🏠 responsable / propriétaire
• Détenus par un particulier / société				
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	☎ / 🏠 responsable / propriétaire
Véhicule de transport collectif, pelleteuse, camion benne, véhicule de transport d'animaux, ...				

FOCUS SUR LE RECENSEMENT DES PERSONNES VULNERABLES

- Obtenir noms, adresse, coordonnées téléphoniques et statut (handicap, dépendance...);
- Faciliter l'assistance et la prise en charge de ces personnes en cas d'évènement;
- Montrer la proactivité des services municipaux et leur investissement dans la démarche.

La procédure proposée

- Mettre en place un questionnaire spécifique distribué aux habitants avec le journal municipal dans le cadre de la démarche PCS;
- Attention à bien respecter la RGPD en passant par une déclaration auprès de la CNIL.



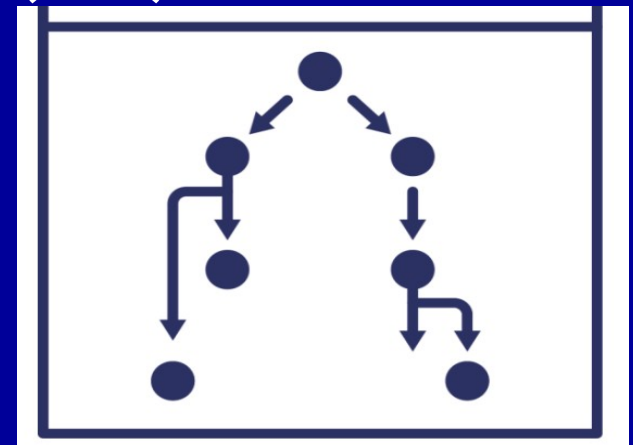
**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ALERTE

- Un schéma est nécessaire afin de structurer la réception, le traitement et la diffusion du message d'alerte
- Il reflète la réalité de la commune et doit être respecté par les membres du poste de commandant communal (PCC).
- Un annuaire et des fiches d'actes réflexes pourront être associés au schéma.
Le respect des strates hiérarchiques permet une transmission rapide et efficace de l'alerte.





**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ALERTE À LA POPULATION

Obligation réglementaire (distinguer l'alerte des autorités de l'alerte à la population).

-Prévoir dans votre PCS un dispositif permettant d'alerter les population d'un danger imminent susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique et nécessitant un comportement réflexe de sauvegarde.

Mise en place compliquée

Un déclenchement à organiser et orchestrer

-Prendre en compte les différents moyens d'alerte existants et leurs limites

→ l'alerte par signal sonore doit également pouvoir véhiculer un message d'information.

→ complémentarité à prévoir avec l'alerte menée par l'Etat et les opérateurs privés.



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VIE DU PLAN

Le PCS devient un document opérationnel par l'appropriation de son contenu en réalisant :

- 1.Des tests (procédures, annuaires, mises en place sur le terrain) ;**
- 1.Des exercices (théoriques et pratiques) ;**
- 1.Des mises à jour suite aux retours d'expérience des tests et exercices.**



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Issue de la loi MATRAS article 6.

- Tend à rendre obligatoire un PICS dès lors qu'une des communes membres est soumise à l'obligation d'établir un PCS ;
- Logique de mutualisation des moyens ;
- Le PICS ne permet pas de se soustraire à une obligation de PCS ;
- La responsabilité et les compétences du maire restent les mêmes en cas d'évènement.



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

- Utilité là où ils ont été créés : Nantes, Toulon, Le Havre et Aix-en-Provence ;
- Les SDIS de ces départements ont valorisé ce dispositif tant dans la préparation à la gestion de crise que dans la réponse d'urgence (salle opérationnelle intercommunale à Toulon) ;
- Dans l'idéal, un exercice devrait être organisé au moins tous les cinq ans.



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

15/02/2022

Questions?

Contact SIDPC : pref-defense-protection-civile@yvelines.gouv.fr

Sources utiles : georisques.gouv.fr

